

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

## AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par

Mme Givernet, M. Boudié, M. Jacques et M. Fugit

-----

### ARTICLE 9

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer les alinéas 3 et 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les objectifs proposés en matière d'obligations annuelles d'économies d'énergie imparties aux « obligés » dans le cadre du dispositif de certificats d'économies d'énergie paraissent excessives et de nature à conduire à une augmentation trop forte des prix supportés par les consommateurs.

La fixation de ces objectifs ressort de la voie réglementaire, ainsi qu'il ressort des articles L. 221-1 et suivant du code de l'Énergie.